



Rapport du juge en chef

Nom de l'hippodrome	Rideau Carleton	Ottawa			
Date	Dimanche 24 novembre 2023	Heure de départ	18 h 30		
Conditions météorologiques	Courses 1 à 10 : Dégagé (Temp. : 0 °C)	Vent	20 km/h (Nord-Ouest)		
État de la piste	Courses 1 à 10 : Rapide (Variante 0 s)				
Nombre de courses	10	Courses de qualification	2 KR	Nombre total d'inscriptions	74/86
Total des paris mutuels	\$ 314,382				
	Vétérinaire contacté : Dr M. Rocheleau	Réunion de paddock	Réunion d'entretien des pist		

Juge en chef	Juge associé	Juge associé
Weber Michael	Coles Sharla	Rourke, Katelynn

Rapport sur les courses de la journée :

(Accidents, réclamations, amendes ou suspensions, objections ou disqualifications, remboursements et tout autre incident pertinent)...

Bureau :

- Une discussion au sujet de la plainte #2915653 de la CAJO a eu lieu avec la présidente Christine Crump et le directeur des courses Peter Andrussek.
- La surface de la piste est considérée comme étant conforme à la [Directive en matière de politique](#) N° 2-2010 de la CAJO et aucune action n'est requise.
- Un retrait hâtif (maladie) a été opéré par le vétérinaire du cheval, "HIGH ROLLER", (Claude Grenier entraîneur).
Ce cheval est inscrit sur la liste des vétérinaires à court terme (sept jours).
- Des retraits hâtifs ont été opérés par les juges des chevaux, "MAX PATRICK", (Michael Armstrong entraîneur), de la Course 7 (transport), et "ON CRUISE CONTROL", (Richard Simard entraîneur), de la Course 9 (inadmissible).

- Le Dr Rocheleau a assisté à la réunion au sujet d'un incident survenu dans l'avant-dernier droit.
- Examen tenu avec le conducteur, Sébastien Turenne, au sujet d'une possible obstruction causée aux "THREESIXTYFOUR" (Mike Healey) et "HAKA TIMATANGE" (William Roy) alors qu'il conduisait "HELLAS ROCKET" dans la Course 10, disputée le 17 novembre.
Après avoir examiné la vidéo de la course et discuté de celle-ci et des raisons pour lesquelles son cheval a été rétrogradé (de la 3^e position à la 9^e position), M. Turenne a été trouvé coupable d'avoir enfreint la règle 22.05.01 (a) de la CAJO (dévié vers l'extérieur causant une obstruction) et s'est vu imposer une suspension de conduite de trois jours (du 26 au 28 novembre, inclusivement).
Décision #2924226

Courses :

- Brian Scott a été autorisé à se retirer d'une course.
1. Rien à signaler.
 2. Rien à signaler.
 3. Rien à signaler.
 4. Rien à signaler.
 5. **Enquête** sur la performance du #8, "CORN FLAKES", (Robbie Robinson), arrivé en 3^e position, concernant les règles sur les bris d'allure.
Le #8 a fait le bris d'allure après le poteau de ½ et n'a enfreint aucune des règles sur les bris d'allure.
Aucun changement n'a été apporté à l'ordre d'arrivée.
Rien d'autre à signaler.
Lien pour la vidéo d'enquête : https://youtu.be/BG_nU42Fibs
 6. Rien à signaler.
 7. Nous avons rappelé au conducteur du #2, "BETTOR SEA", (Steeven Genois), que les mains d'un conducteur doivent rester en dessous de la tête à tout moment.

Règle 22.23.04(c) de la CAJO
Rien d'autre à signaler.

8. Rien à signaler.

9. Rien à signaler.

10. Rien à signaler.

Réclamations :

Aucune